

15. DIC. 1934

OFFICE INTERNATIONAL DES ARTISTES

Directeur: Jacques SERRES

REPRESENTATION DES
PLUS GRANDS ARTISTES
ET CONFERENCIERS.

ORGANISATION DE
CONCERTS.

TOURNEES.

-1934- CONFERENCES

SPECTACLES DE DANSES

STANDING D'EDITIONS
MUSICALES

PARIS :: LISBONNE

SAINT-SEBASTIEN

MILAN :: LONDRES

BRUXELLES

LA HAYE

etc...

55 URBIETA 2^a dcha.

SAN-SÉBASTIAN 10 de Diciembre 34

Cher Monsieur.

Vous aurez certainement reçu différentes lettres de Monsieur Jacques Serres, au sujet de Mademoiselle Lisa Duncan. N'ayant rien à ajouter sur ce sujet, je me permets de venir vous entretenir et au besoin vous demander conseil au sujet d'un projet susceptible de vous intéresser ou peut être d'intéresser l'orchestre du Maître Pablo Casals.

Le projet que je vous soumetts m'a été présenté par La Société Internationale des Amis de la Musique française, qui d'accord avec moi, a proposé la Musique française à l'étranger. m'a chargé de présenter principalement à Barcelone une idée qui certainement doit intéresser.

Serait il possible, d'organiser dans la seconde quinzaine de février, un concert de Musique Française sous le patronage officiel du Gouvernement français. Ce concert dédié exclusivement aux compositeurs français se composerait de la Suite de Caix d'Hervelois pour cello et orchestre, les Escapes de Jacques Ibert, le Final de Florent Schmidt pour cello et orchestre, une œuvre de Georges Migot et deux autres qui n'ont pas été encore arrêtées. On parlerait, de donner avec grand plaisir les Psaumes de Florent-Schmidt.

Monsieur Georges Migot viendrait à Barcelone présenter les œuvres et Monsieur Jacques Serres choisi par la Société Internationale des Amis de la Musique Française, qui, dans le courant janvier, avec la dite Société, se rendra en Hollande et Suisse, interpréterait la Suite de Caix d'Hervelois et le Final de Schmidt, dans le cas où l'exécution des Psaumes de Florent Schmidt intéresserait Madame Marie Blanc Audra, qui en est la grande interprète viendrait les chanter à Barcelone.

Toutes les œuvres seront mise à la disposition de la Société qui s'intéresserait à ce concert.

En cas de différends, les parties attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de la Seine.

L'Office International des Artistes agit en qualité d'intermédiaire et sans responsabilité de sa part R. C. Seine 547-324.

Doc. 4993

Le Final de Florent Schmidt pourra être changé dans le cas de donner les Psaumes par, soit le concerto de Lalo, ou par celui de Saint-Saens.

Je vous répète que ce concert serait sous le patronnage officiel de notre gouvernement.

Donc cher Monsieur Clausella, je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si ce projet peut intéresser directement l'associacio de Musica da Camara, et dans le cas contraire croyez^{vous} que monsieur Pena, secrétaire de L'orchestre Pablo Casals serait assez aimable pour présenter ce projet, qui je vous le répète en cas d'acceptation sera confirmé par notre Consul Général à Barcelone.

Dans l'espoir de vous lire à ce sujet, veuillez croire cher Monsieur à l'expression de mes sentiments bien dévoués.

H. de Saintenbury